

PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifce Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mai 2025, le député d'Hochelaga-Maisonneuve déposait à l'Assemblée nationale du Québec une pétition demandant au gouvernement du Québec d'adopter une Charte des droits des enfants afin de garantir à tous les enfants du Québec un environnement sécuritaire, bienveillant et respectueux de leurs droits fondamentaux, ainsi qu'une meilleure protection des jeunes vulnérables.

Nous tenons à vous assurer que la protection des enfants demeure une priorité constante pour notre gouvernement. Depuis notre premier mandat, nous avons mis en œuvre plusieurs réformes structurantes, notamment la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse, des modifications au Code civil du Québec en matière de droit familial, la mise en place d'un tribunal unifié de la famille, ainsi que la création du Commissaire au bien-être et aux droits des enfants (CBEDE).

À ce titre, l'Assemblée nationale a procédé à la nomination de la toute première commissaire, madame Marie-Ève Brunet-Kitchen, le 9 avril dernier, dont le mandat sera voué à la promotion du bien-être et du respect des droits de tous les enfants et à la protection de leurs intérêts. Cette nomination vient concrétiser notre volonté de doter le Québec d'un acteur indépendant et engagé, capable de faire entendre la voix des enfants.

La Commissaire agira comme catalyseur de changement en recueillant les préoccupations des jeunes, en menant des analyses rigoureuses, en produisant des rapports éclairants et en mobilisant l'expertise nécessaire pour faire avancer les enjeux les concernant. Elle pourra également évaluer l'impact de toute initiative visant à renforcer les droits des enfants, notamment celle d'une éventuelle Charte, afin d'en mesurer les effets concrets sur leur bien-être et leur protection.

...2

Elle jouera ainsi un rôle clé dans la reconnaissance concrète des droits des enfants et dans l'amélioration continue des politiques publiques qui les touchent.

Enfin, le Québec s'est déclaré lié à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui guide nos actions pour assurer la sécurité, le bien-être et le développement de tous les enfants du Québec. Il convient aussi de souligner que la Charte des droits et libertés de la personne s'applique aux enfants, au même titre que les adultes.

Nous poursuivrons nos efforts pour faire du Québec un modèle en matière de respect, de reconnaissance et de protection des droits de l'enfant.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lionel Carmant', with a long horizontal flourish extending to the right.

Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-02166